[illegible] Paris ou de Lyon.

[illegible] vue d'attenter à la vie du Czar.

Un étudiant de l'école des mines de St-Petersbourg [illegible] mystérieusement [illegible]

UNE INTERPELLATION AU REICHSTAG

Berlin, 10 juin. — Au Reichstag, M. Richter a fait des [illegible] les entreprises socialistes par l'obligation des passeports entre la France et l'Alsace. M. Richter a fait valoir l'intérêt allemand.

M. Capriv a répondu que la mesure a été prise à la suite de nombreux procès de haute trahison dans un intérêt militaire et pour hâter le germanisme. Il a ajouté : Il est préférable de prendre des mesures de prévention que de recourir à la répression. Au surplus la suppression des frais-ports ne servirait pas les intérêts allemands, mais aurait pour effet d'entraîner dans l'esprit des populations d'Alsace-Lorraine des espérances irréalisables.

L'abbé Guerber a fait ressortir les dommages causés au pays alsacien.

M. Windthorst ne croit pas nécessaire de rapporter la mesure mais de l'appliquer avec tempérament.

M. Debeningsen et Prittkammer ont approuvé M. Capriv.

Après quoi la discussion a été déclarée close.

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

La rentrée d'Eyraud

On nous télégraphie de Paris, 10 juin :

M. Goron, chef de la Sûreté, a reçu ce matin, des agents Gaillarde et Soudais, une dépêche l'informant de leur arrivée à la Havane. M. Eyraud sera embarqué sur le *La Fayette* et arrivera à Saint-Nazaire pour le 20 juin.

Nous disons qu'Eyraud « sera embarqué », car il ne fait doute pour personne qu'il ne viendra pas à bord de bonne volonté.

Il a déclaré, en effet, qu'on le mettrait plutôt en morceaux, et on redoute une scène de désespoir et de rage bruyante lorsqu'il va en voir en présence des deux inspecteurs de la sûreté de Paris.

Eyraud ne croit pas que la police espagnole le livre, il l'a déclaré à plusieurs reprises ; il espère toujours échapper à la justice de son pays.

Le Mouvement gréviste

Une grève à Lille

Hier, 110 femmes de la filature de M. Dassonville, rue des Sarrazins, ont quitté le travail à propos d'un nouveau règlement affiché dans les ateliers où il est stipulé que le patron est libre de renvoyer ses ouvrières sans les prévenir, et que celles-ci peuvent en faire autant de leur côté.

Les ouvrières sont calmes. Aucun incident à signaler.

Les gaziers de Lyon

Lyon, 10 juin. — La grève des gaziers continue toujours. Des équipes de soldats ont remplacé les grévistes et ont opéré le travail de façon à satisfaire la consommation. La compagnie a embauché ce matin quatre-vingts ouvriers à Perrache ; d'autres sont attendus à St-Etienne. Les grévistes sont au nombre de 250 et appartiennent ainsi : 100 chauffeurs et 150 manœuvres.

La compagnie est absolument décidée à résister aux mineurs. Il ne s'agit pas en effet d'une question de salaire mais d'une question d'ordre intérieur. Elle considère avec raison qu'un ouvrier, qui s'est nommé malhonnêtement vers un contre-maître, ne puisse exiger sa rentrée sans la moindre admonestation.

En cas contraire tout service serait impossible.

Aucune entrevue n'a encore eu lieu entre les grévistes et la direction.

A Saint-Etienne

St-Etienne, 10 juin. — La situation est en hausse le même qu'hier soir.

Quelque la grève générale ait été votée, un tiers seulement des mineurs du bassin de St-Etienne, soit cinq mille sur quinze mille, sont en grève.

C'est aujourd'hui la paye des mineurs ; aussi la journée sera décisive. Si les dix mille mineurs redescendent demain dans les puits, on considère que le mouvement sera enrayé.

Dans toutes les circonscriptions où les mineurs n'ont pas encore accepté la grève, des affiches vont être apposées pour annoncer à tous que la grève générale est votée, résolue, et qu'il faut se joindre aux camarades.

A l'étranger

Troppau, 10 juin. — Les ouvriers se sont livrés hier soir à des désordres à Bennisch. Ils ont parcouru en masse la ville, en brisant les fenêtres des patrons et en essayant de pénétrer dans les maisons. Ils ont voulu délivrer un des leurs, qui avait été arrêté ; mais la gendarmerie est parvenue à les en empêcher.

Des troupes ont été envoyées à Bennisch.

La nuit et la matinée ont été calmes.

LES ÉLECTIONS EN BELGIQUE

Les Résultats

Bruxelles, 10 juin. — Aujourd'hui ont eu lieu les élections législatives pour le renouvellement partiel de la Chambre. En voici les résultats :

A Gand, les cléricaux sortants sont réélus à plus de 400 voix de majorité. Les libéraux perdent un siège par suite de la non-réélection de M. Lippens, bourgmestre, nommé dans une élection partielle.

A Alost les quatre catholiques sortants sont réélus à huit cents voix de majorité.

A Audenarde les catholiques sont réélus.

A Eecloo, Saint-Nicolas, Termonde les catholiques sont réélus sans lutte.

A Ath deux libéraux sont élus.

A Charleroi la liste libérale passe tout entière ; les catholiques perdent deux sièges.

A Mons la liste libérale passe à plus de 400 voix de majorité.

A Soignies les trois libéraux sont élus.

A Thuin, deux libéraux sont élus ; il y a ballottage.

A Tournai le triomphe des libéraux est éclatant. L'enthousiasme est à son comble.

A Liége les neuf libéraux sont élus.

A Huy les libéraux sont élus.

A Verviers le triomphe de la liste libérale est complet. Les cléricaux perdent un siège.

A Waremme les deux cléricaux sortants sont réélus.

A Hasselt, à Tongres, à Maeseyck, les cléricaux sortants sont élus sans lutte.

Récapitulation

Bruxelles, 10 juin. — *L'Etoile belge* publie le tableau suivant qui se trouve en tête de ses colonnes [illegible]

[illegible] les socialistes qui démontrent à toute évidence le fait libéral, a fait quelques progrès [illegible] de 70 à 79 ; le [illegible] de 34 à 36 [illegible]

[illegible] Mons, nous signalons [illegible] et à Liége où des cléricaux [illegible] ballottage.

[illegible] arrivent au ballottage, nous enlevons même des sièges aux cléricaux, et nous nous maintenons [illegible] Mons, de la [illegible] Gand reste aux mains des libéraux.

Ce qu'il importe de retenir, ce qui donne à la journée du 10 juin sa signification caractéristique, c'est l'échec des cléricaux, c'est l'échec de leurs leurs, nos adversaires n'avaient pas osé abandonner le drapeau ministériel. A Soignies, le défenseur de Pourbaix et par conséquent du gouvernement, M. Engleblenne, se présentait comme l'avocat de nos maîtres. Il est honteusement battu, et la victoire fait des libéraux, alors que encore hier, aucun d'entre eux ne pouvait se vanter d'avoir partagé le sort de Pourbaix.

Nous l'emportons haut la main, à de formidables majorités, à Hay, à Tournai, à Verviers, où M. Frère-Orban, le chef du parti libéral, triomphe, et ailleurs, à Charleroi, où MM. Drion et Noel, cléricaux sortants, restent sur le carreau, à Gand, où la liste libérale passe à 400 voix de majorité.

A Thuin, un sénateur libéral et un député libéral passent en premier tour.

MM. Warocqué et Gigot sont en ballottage avec MM. de Carnoy et Derbaix. L'issue du second tour de scrutin n'est pas douteux. MM. Gigot et Warocqué seront réélus.

A Liége et à Mons, les cléricaux se sont piteusement abstenus.

Les armes empportées en pays wallon ajoutent encore à la signification du triomphe de Soignies.

A Gand, les cléricaux n'ont pas osé se recommander de leur drapeau. Ils ont employé des moyens matériels, et ils ont versé à pleines mains l'argent de la caisse épiscopale. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait pris les moyens dont livrée à une corruption plus cynique. Les manœuvres à la solde de l'Association catholique ont lâchement échoué devant la défaite de la crise. Notre correspondant de Gand nous a envoyé, à ce sujet des détails édifiants.

Dans ces conditions, le succès des cléricaux à Gand ne peut revoir la portée que lui attribuaient nos adversaires.

C'est Bruxelles qui, en 1891, aura donc l'honneur de renverser le gouvernement clérical.

Manifestation à Mons

Mons, 10 juin. — La victoire des libéraux élus avec 700 voix de majorité, cause un véritable enthousiasme.

M. Defuissenx, le candidat socialiste, a obtenu 101 voix.

Au moment où je vous télégraphie, Mons fourmille de monde.

Dix mille mineurs du borinage circulent dans les rues en chantant la *Marseillaise* et des refrains socialistes. La gendarmerie du Hainaut, au complet, est à Mons pour y assurer l'ordre qui jusqu'à présent n'a pas été troublé.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Bruxelles, 10 juin. — Sur l'ensemble des élections, les libéraux gagnent déjà trois sièges : deux à Charleroi et un à Verviers ; ils en perdent un à Gand.

Il y a deux ballottages.

Dernière Heure

LA GRÈVE DE SAINT-ÉTIENNE

Entrevue des délégués mineurs et des directeurs

St-Etienne, 10 juin. — Une entrevue entre les directeurs des compagnies de mines et les délégués des grévistes a eu lieu en présence de M. Gallé, préfet. Les grévistes ont présenté les *desiderata* suivants : 1° journée de 8 heures de travail ; 2. salaire de 3 à 6 fr. ; 3° Gérance de la caisse de secours par un comité composé de deux tiers d'ouvriers ; 4° allocations d'indemnités quotidiennes aux blessés et malades ; 5° médicaments gratuits pour tous les membres de la famille ; 6° maintien du choix d'droit au chauffage ; 7° pas de renvoi en cas de chômage.

Les directeurs ont répondu qu'il vaudrait mieux renoncer à toute exploitation que d'accepter de semblables conditions de salaires. L'entrevue n'a donné qu'un résultat négatif.

LE DUEL DE FEIGNIES

La *Bataille* donne les renseignements suivants sur le duel mortel de Feignies :

A Mons

Aujourd'hui ont lieu, en Belgique, des élections législatives, analogues à celles qui ont lieu en France. Le Pl.ard oriental, le Hainaut, Liége et le Limbourg.

M. Jean Marcel était allé à Mons (Hainaut), pour soutenir la candidature socialiste de M. Defuissenx. Il était en cela, M. Paul Duval menait la campagne pour le candidat libéral, M. Harvin. Samedi soir, dans une réunion, M. Marcel, ayant eu vivement prit le théâtre de son candidat, M. Paul Duval l'interrompit en lui disant qu'il allait lui donner la réplique. Le effet, M. Marcel ne tarbait pas à prononcer une phrase de chaque à bâtre que l'interrupteur et deux autres individus lui lançaient à tour de bras.

Les journaux belges n'ont paraît-il, rien à envoir aux nôtres comme moyens de persuasion. Les arguments belges ont consisté d'un usage plus fréquent encore que chez nous. Aussi l'assistance assistait-elle indifferente à cette lutte entre ces artifices de parole particulier et l'orateur qui répondait par des paroles.

Son discours fini, M. Marcel se dirigea vers son véhicule et quitta aussitôt son procès de discussion. Il y est disputé qui se termina par des gifles qu'reçut M. Duval.

La Rencontre

En rentrant à son hôtel, M. Jean Marcel frappa deux témoins, MM. Bierens et Maquet, envoyés par M. Duval. Ces messieurs venaient demander réparation des gifles reçues par leur client et réclamaient une rencontre immédiate. M. Marcel n'eut que le temps de les mettre en rapport avec MM. Fontaine et Janssens ; la condition d'offensé fut reconnue à M. Duval, qui choisit le pistolet.

On prit rendez-vous pour le lendemain, à Feignies (France), d'où l'on devait se rendre en voiture sur le territoire belge.

Les conditions furent suivies de point en point, et le directeur du combat, M. Fontaine, posa les deux adversaires à la distance réglementaire, derrière le tuteur.

Au commandement de feu, M. Marcel lâcha son coup, et le malheureux Duval, atteint en pleine poitrine, suivant un phénomène fréquemment observé, fut précipité en avant. Il parcourut ainsi une vingtaine de mètres, tête baissée. Ses serts étaient cachés au point que les doigts de la main droite agrippaient sur la détente du pistolet qui partit, logeant une balle dans son chapeau.

Le premier mouvement des témoins et de l'adversaire fut de se précipiter à son secours. Mais déjà une foule nombreuse s'était rassemblée sur les instances de ses amis, M. Marcel dut se diriger en toute hâte vers la frontière.

En même temps la gendarmerie débouchait de derrière le talus du chemin de fer. L'hôtelier chez lequel M. Jean Marcel logeait à Mons, prévenu comme tous les aubergistes, avait écouté, la veille, l'entretien des témoins.

Le malheureux Duval, dont le jeune âge — M. Marcel n'a pas vingt-deux ans — lui inspirait quelque sympathie, il avait en toute hâte prévenu la police, qui avait pris ses dispositions en conséquence.

Malheureusement, les gendarmes arrivèrent trop tard.

A leur vue, les témoins des deux parties, obéissant à un mouvement unanime de peur, ont lâché leurs pugnes pour prendre la première des jambes, qui en la fuite, abandonnant aux mains de l'autorité le cadavre de l'infortuné Duval.

Les deux adversaires

Le corps du défunt a été transporté à Mons. Il sera demandé à Feignies, M. Monsieur, pour son d'origine. M. Duval était âgé de vingt-sept ans. Il exerçait, comme on l'a dit, la profession d'avocat.

M. Jean Marcel est le fils aîné du député de Saône-et-Oise.

L'issue de son duel l'a bouleversé au point qu'il a dû s'aliter, en proie à une fièvre cérébrale violente. Mme Marcel, sa mère, cédant à ses instances, s'est rendue par le premier train à Mondeville, afin d'exprimer les regrets de son fils, et de prodiguer ses propres consolations à Mme Duval.

La *Bataille*, ajoute que M. Marcel avait eu, en novembre 1889, un premier duel avec un rédacteur du *Progrès du Nord*, dans lequel il avait été blessé au front.

Nous ne faisons Mardi ni en erreur, aucun de ses collaborateurs ne s'est battu avec M. Marcel.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Le vote de nos députés. — Dans son numéro du 5 juin, l'*Echo du Nord* reproduisant le vote des députés sur la proposition de M. Vette, relative à l'ajournement de la loi sur le maïs, annonce que le nom de M. Pierre Legrand se figure pas à l'*Officiel*.

Nous pensions que l'*Echo* aurait rectifié spontanément cette erreur et nous lui avons laissé tout le temps de la reconnaître, mais cette rectification se faisant attendre plus qu'il ne convient, nous nous trouvons bien obligés de lui rappeler qu'il lui aurait suffi de chercher le nom de M. Pierre Legrand à la liste des députés qui ont voté contre l'ajournement.

L'*Echo* a préféré s'arrêter à la lettre L. le temps lui manquait sans doute pour pousser plus loin ses investigations, et il lui aurait coûté quelques jours il aurait pu sans inconvénient aucun pour sa réputation de bonne foi réparer cette omission. Il n'aurait plus incriminé, comme dans tous les scrutins le nom de M. Pierre Legrand est inscrit dans la colonne de la lettre P et jamais dans celle de la lettre L.

Il nous plaît de nous nommer convaincus que l'*Echo* n'hésitera pas à faire une rectification qu's'impose.

***

Les votes de nos députés se sont ainsi répartis au cours de la séance d'avant-hier à la Chambre.

Sur le projet tendant à exempter de droits les maïs, tous les représentants du Nord et du Pas-de-Calais ont voté contre, à l'exception de M. Lalou qui a voté pour, et de M. Hiroux et Moreau, qui se sont abstenus.

Sur le projet de loi d'ensemble relatif aux maïs et aux riz, tous nos députés ont voté pour, à l'exception de M. Lalou qui a voté contre et de MM. Hiroux et Moreau qui se sont abstenus.

M. Sirot qui est porté à l'*officiel* comme s'étant abstenu, a voté pour.

Le mari empoisonneur

L'affaire Delaruelle. — Un agent clérical

Nous avons raconté il y a quelques jours l'arrestation du nommé Yvon Delaruelle, qui avait fui la Belgique, où on l'accuse d'empoisonnement, pour venir se réfugier chez sa sœur, 38, rue Jeanne-Maillotte, à Lille.

Le grand nombre de renseignements donne sur cet individu des renseignements très intéressants que nous reproduisons ci-dessous :

Delaruelle était à Renaix, l'homme d'affaires de M. Demulander. C'est lui qui signait, au nom de son patron, toutes les réclamations électorales dirigées contre les libéraux.

La famille Delaruelle était jadis une des premières de Renaix. Le grand-père d'Yvon, qui était propriétaire de fortune, fut liquider ses affaires, ce qui interrompit les études de droit de l'un de ses fils, le père d'Yvon. Un autre de ses fils, plus heureux avait terminé ses études ; Hercule Delaruelle fut pendant longtemps l'un des avocats les plus célèbres de Renaix ; c'est à lui que l'on doit la réorganisation de la bienfaisance de cette ville ; grâce aux fonctions qu'il remplissait de membre du bureau et de secrétaire. Hercule Delaruelle fut nommé juge de paix, avec ses fonctions, une partie de son patrimoine. Une Demoiselle, la mère de celui qui nous occupe, hérita de l'autre partie.

Bien que n'étant pas avocat, Yvon reprit le cabinet de son oncle et s'établit comme agent d'affaires. Delaruelle déployait une surprenante activité.

Telle son adresse ne l'a pas empêché de se ruiner complètement et, ce qui est plus triste, de ruiner avec lui sa pauvre mère, dont il avait la procuration et qu'il a entraînée dans ses spéculations malheureuses. Ce n'est pas tout : Delaruelle, non content de dissiper son patrimoine, n'a, paraît-il, fait un « tour » complet du pays de Tournai, où il était confié, on vient de constater, en effet, un déficit d'une vingtaine de mille francs dans le compte de gestion du bureau de bienfaisance.

Delaruelle s'empêche, dans la ville, de la commerce des tissus, mais il n'a obtenu de crédit nulle part. Sa qualité de négociant lui a valu, la somme énorme, les honneurs de la faillite. Son mobilier, qui était un moment de sa disparition, la vielle même de son départ, a été vendu publiquement jeudi dernier.

C'est un honorable fabricant de Renaix, M. A. B..., qui a provoqué cette m'se en faillite. Delaruelle lui avait emprunté, *au nom d'un autre habitant de la ville*, une somme de deux mille francs. Lorsque M. A. B... apprit la vérité, il immédiatement porté plainte. Ce n'est pas la seule dupe de Delaruelle ; un hôtelier de Tournai a la faiblesse d'accepter ou d'endosser des effets de complaisance pour une somme assez considérable.

Il devra naturellement les payer et sera, de ce fait, la victime de Delaruelle. Ils pourrait citer encore d'autres victimes de cet homme, à qui tous les moyens étaient bons et qui, dans certains cas a fait preuve d'une habileté infernale pour exploiter ses dupes.

On affirme que, lorsqu'il a commis la tentative d'empoisonnement dont sa femme l'accuse, Delaruelle n'est pas payé la veille le montant de la première prime d'assurance qu'il avait contractée, à son profit, sur la tête de sa femme, il n'avait en sa possession qu'un simple reçu, qu'il a la prudence n'étant pas encore revenue signée de Londres. C'était aller un peu vite en besogne!

Le parquet fait en ce moment des recherches afin de vérifier si Delaruelle n'a pas jadis, fait assurer la vie de tiers dans un but analogue.

Chronique locale

ROUBAIX

Au Concours régional. — Aujourd'hui que nous possédons la liste des prix au Concours régional agricole d'Amiens, nous croyons devoir publier quelques renseignements que nous avions prématurément donnés il y a trois ou quatre jours, alors que les travaux du Jury s'étaient pas complètement terminés.

Nous signalons tout d'abord que M. Delaporte-Bayart, de notre ville, fit partie des membres du Jury nommé par le Ministère de l'Agriculture. Dans ces conditions, il ne pourrait prendre aucune part comme exposant dans le saudit concours.

Ayant été sollicité pour exposer néanmoins un ouvrage quelque sans-de des nombreux travaux de *science appliquée* à l'agriculture, et notamment un tableau descriptif du hersage, M. Damand, la Société nationale d'Encouragement, à l'applaudissement des délégués à ce magnifique concours régional, lui décerna un grand diplôme d'honneur pour sa persévérance appuyée à constituer ce livre généalogique et le tableau vivant de cette institution dont il est l'auteur dans la région du Nord.

Nous remarquons aussi sur ce même palmarès, que notre sympathique directeur de l'Institut Turgot, a obtenu une médaille d'argent pour sa superbe monographie agricole du concours de Roubaix.

Quant à M. Emile Tiers, le lauréat habitué des concours de bestiaux à tous degrés, nous avons fait connaître ses nouveaux succès..... Voilà pour Roubaix.

Nous sommes heureux de voir qu'en notre localité nous possédons des éléments pour toutes les parties du commerce, industrie, art, science, etc., et que dans ces conditions, nous sommes loin de reculer comme d'autres villes de notre ressort, d'autant plus incompréhensible au pays que les intérêts agricoles soient respectés, car ce sont les intérêts les plus vitaux de la France.

Nécrologie. — M. G..., négociant en coton, Grande-Rue, vient d'avoir la douleur de perdre son épouse, née Amélie Tiers.

Le défunt, dit-on, lègue à notre concitoyen un bel hôtel dans la capitale et une fortune s'élevant à plus de deux millions.

Incendie. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un incendie s'est déclaré vers 3 heures 1/2, rue de la Rotoute, dans les magasins de M. Dupont, plafonneur.

Le feu a pris naissance dans un tas de paille de lin. Les voisins ont donné l'alarme.

Les dégâts sont estimés à 150 francs.

A demain les détails.

Une récompense honorifique. — Nous apprenons que la Société régionale des Architectes du Nord de la France a, dans sa séance solennelle de samedi dernier, décerné une médaille de bronze, accompagnée d'un diplôme de capacité, à l'un de nos concitoyens, M. Florimond Coppenolle, contre-maître de la maison Emile Picavet.

Nous mentionnons toujours avec plaisir les récompenses que cette société accorde aux travailleurs dévoués et intelligents.

L'école de natation sera ouverte au public le samedi 14 courant.

L'école sera réservée aux dames : Le mercredi, de 2 heures à 5 heures de la fermeture ; Le vendredi de 5 h. à midi ;

Les dimanches 29 juin, 20 juillet, 10 août, 31 août, de 3 h. à la fermeture.

Chiens en fourrière. — Dans la journée de lundi, six chiens ont été mis en fourrière et cinq contraventions ont été dressées.

Les expulsés. — Le nommé Henri Midavoine, tisserand, âgé de 43 ans, demeurant rue Magenta, a été arrêté, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Les ivrognes — Comme la journée de dimanche, celle de lundi a été marquée par un grand nombre d'ivrognes dans les rues.

Rue Ste-Thérèse, vers six heures et demie du soir, le nommé Georges Vanrumaere, teinturier, âgé de 21 ans, a été arrêté.

— A 5 heures, un agent procédait, rue de Bavai, à l'arrestation du nommé C. Brienne, maçon, âgé de 25 ans.

— A huit heures, un cabaretier, nommé Jean Vermoute, âgé de 40 ans, passait, rue des Longues-Haies, dans un état complet d'ivresse.

Il a été arrêté et conduit au poste du troisième arrondissement.

Au même moment, un agent arrêtait rue Saint-Georges, trois camarades qui avaient trop fêté Gambrinus.

Ils étaient dans le dépôt du deuxième arrondissement où ils ont déclaré se nommer : Jean Dosse, âgé de 31 ans, Pierre Dosse, âgé de 31 ans, tous deux demeurant rue Jacquart et Jean Dosse, âgé de 48 ans demeurant, rue Sainte-Elisabeth.

— Quelques instants après, une cabaretière de la rue Archimède, Mme Lesein, allait de-vant le commissaire de l'arrondissement qu'un individu était entré chez elle, et voulait la battre.

Un agent survint et arrêta l'ivrogne batailleur. Il se nomme Charles Lesage, peigneur, âgé de 30 ans demeurant rue de l'Alma fort Wattel.

Jules Lecomte, âgé de 21 ans, demeurant boulevard d'Armentières, entrait lundi après-midi à l'estaminet Vandequin, rue de l'Alma, et sans aucun motif, brisait un carreau.

Il a été conduit au dépôt.

— Vers sept heures et demie, Alphonse Dubrulle, teinturier, âgé de 25 ans, demeurant boulevard de Strasbourg, se présentait au poste central, en état d'ivresse et portant un paquet sous le bras.

En présentant à l'agent Jouville ce paquet qui contenait des nourritures, l'ivrogne s'exprimait en ces termes : « Voilà pour mon ami Vanasse, arrêté hier pour ivresse, mais l'agent Planquette qui l'a arrêté est un lâche et un faînéant. »

Le sieur Prouvost, trieur, âgé de 29 ans, demeurant à Tourcoing, manifestait l'intention de « faire le lundi » en se grisant fortement.

Obéissant à cette tradition, il passait rue de France, en décrivant force zigzags.

Pour se distraire, il insultait les passants ; un de ceux-ci, Mme Louise Daniel, ne trouva rien à la chose de son goût et alla prévenir la police.

Un agent arriva et arrêta l'ivrogne qu'il conduisit au violon.

Objet trouvé. — Une montre d'homme, en argent, a été trouvée sur la voie publique par M. J.-B. Malle, garçon brasseur, chez M. Lefebvre.

Il s'est empressé de la remettre au bureau de le commissaire central où on peut la réclamer.

Un nouveau genre d'escroquerie. — Il y a quelques semaines, deux individus élégamment vêtus, se présentaient chez M. Delcourt, rue Blanchemaille, et chez M. Letarte.

Ces familles ont chacune un parent malade, les deux inconnus se présentant comme médecins, offraient à M. Delcourt, un remède qui, disaient-ils, devait guérir le malade en moins de dix jours. C'est ainsi qu'ils se firent remettre la somme de trois francs, après avoir versé dans un verre d'eau, trois gouttes d'un petit flacon.

Chez M. Leroste, ils vendirent moyennant quatre francs, une petite fiole qui devait aussi guérir le malade en cinq ou six jours.

Huit jours se passèrent et les malades ne guérissaient pas. Se voyant dupes d'un escroc, MM. Delcourt et Leruste se décidèrent à prévenir la police.

Or, hier matin vers dix heures et demie, les agents de sûreté Huyghe et Calonne arrêtaient les deux individus en question, qui étaient porteurs de nombreuses petits paquets et flacons.

Ce sont les nommés Maximilien Goie, âgé de 26 ans et son fils, âgé de 20 ans, tous deux repris de justice.

Concours de pigeons. — Voici les résultats du concours de chasselly organisé par l'Union fédérale et donné au siège de la société *Le Martinet*, place du Pile, 1, Nille, rue Vauban, 449 pigeons lâchés le 8 juin 1890, à 5 heures 30 par M. Joseph Dedoncker, convoyeur.

1er prix : J. Herez, 2 — 2e Van Wolendale. — 3e J. Cefoort u. pop. — 4e D. Destoilaines 2 — 5e Marissal p. — 6e Delmotte Goubs up. — 7e Vanrossebrien upp. — 8e Delmotte Goubs upp. — 9e J. Boudry pp. — 10e J. Decoubais p.

11e prix D. Destoilaine p. — 12e Wattine pp. — 13e H. Salembier pp. — 14e A. Vaissier p. — 15e F. Legrand p. — 16e G. Brouwers pppp. — 17e F. Legrand p. — 18e Delmotte Goubs pp. — 19e J. Kint p. — 20e D. Destoilaines p. — 21e Deravaux p. — 22e Christiaen. — 23e Dubrulle. — 24e J. Legrand p.

25e G. Brouwers pp. — 26e Coudou p. — 27e E. Leman. — 28e Coudou p. — 29e J. Iniro pp. — 30e J. Ferret p. — 31e F. Legrand p. — 32e J.-B. Baert p. — 33e P. Masse p. — 34e H. Salembier 35e A. Carlier pp. — 36e Verriest pp. — 37e H. Salembier pp. — 38e Dehmotte Goubs p. — 39e Marissal p. — 40e J. Rubaux pp. — 41e G. Brouwers p. — 42e Leman. — 43e A. Vaissier. — 44e A. Vaissier. — 45e P. Masse.

Boules bonnes : Dehmotte Goubs. Masse. oppp. Yasembaert opp. — F. Tant opp. — P. Wyseur opp.

Le pigeon constaté à 8 h. 10 m. 18 s.

Dernier pigeon à 8 h. 30 m. 36 s.

Dimanche 15 juin, grand concours général dans un rayon de 35 kilomètres, sur Hesin, 400 francs prix du concours, donné par la société de Sainte-La Flèche s'établie chez M. Louis Wyseur, cabaretier à la « Petite Flèche », boulevard de Beaurepaire, près la Gare du Pile.

Inscription des pigeons rendus 13 juin de 2 à 6 heures du soir.

***

Voici les résultats du concours d'Orléans, organisé par la Société le Pigeon Noir, établi chez M. J. Dancoisne, demeurant, rue Ste-Barbe.

683 pigeons lâchés à 5 heures 20, beau temps, vent léger Est, par M. Aubin, convoyeur du cercle l'Union.

1er prix, H. Loucks pp.— 2e L. Duvivier vpp. 3e C. Bouchez pppp. — 4e L. Duvivier vpp. 5e Deveugle p. — 6e H. Astier vpppp. — 7e Desbuquoy. — 8e Nanherbe pppp. — 9e Pipart (Lys) pppppp. — 10e Delmotte Goubs up. — 11e Demeuse p. — 12e C. Scamps ppp.

13e J. Boudry ppp. — 14e Vanrateghem ppp. — 15e Dacmillion (Lys) pppp. — 16e Mossiot p. — 17e Harrich ppp. — 18e Decleroy pppp. — 19e P. Hachemeich ppp. — 20e Desbuquoy. — 21e Delplanque pppp. — 22e Delplanque p. — 23e J. Niffle pp. — 24e Thibart pp. — 25e A. Vaissier pp. — 26e Abbes pppp. — 27e Delmotte p. — 28e A. Vaissier p.

29e prix G. Brouwers pp. — 30e A. Vaissier p.— 31e F. Hachemeich pp. — 32e Gadenne (Tourcoing) pppp. — 33e Gadenne id. pppp. — 34e A. Caron p. — 35e J. Carbon ppppp. — 36e Demabaix (Lorc) p. — 37e G. Brouwers pppp. — 38e Delmotte p. — 39e Oudart. — 40e L. Duvivier ppp. — 41e P. Vanoste (Tourcoing) — 42e Cochetert pppp. — 43e Vandenpat pp. — 44e Alofs pppp.

45e L. Duvivier pp. — 46e Dutilleul, Tourcoing, ppp. — 47e Bpfonte ppp. — Honnent Delforbrie. — 48e H. Dutat pd. — 49e L. Farnacque pp. — 50e Matthieu, Lannoy, ppp. — 51e Thiepont, Petit-Couronne, ppp. — 52e A. Deobry, ppp. — 53e L. Wayez, ppp. — 54e A. Gaulet ppp. — 55e H. Astier pp. — 56e Delmotte Goubs pp. — 57e Beveraage, Tourcoing, pp. — 58e Beveraage, Tourcoing, pp. — 59e M. Dakeyzer.

60e prix H. Salembier pp. — 61e H. Delaunoy, ppp. — 62e L. Jagerpp. — 63e Vanmarbeck p. 64e H. Clément ppp. — 65e A. Gaulet pp. — 66e Delplanque ppp. — 67e Delplanque ppp. — 68e Deveugle pp. — 69e Colard pp. — 70e Dessaint (nouveaux). — 71e Baptiste (Les Ballons). — 72e Germain. — 73e Catteau (Tourcoing). — 74e L. Dequenaucourt. — 75e Bleuez. — 76e Dutilleul (Hem).

77e L. Duvier. — 78e Ottevaert (Lys). — 79e Pepart (Lys). — 80e H. Destombes. — 81e Delcroix (Wattrelos). — 82e J. Leporte. — 83e J. Niffle. — 84e L. Duvivier. — 85e L. Duvivier. — 86e Vanneuwenberghe.

1er pigeon 1° 55' vitesse 1353,97 à la minute. Dernier pigeon 10°03 vitesse 1194,84.

Distribution des prix jeudi 19 juin à 8 heures, toute réclamation pour être valable doit être fait avant jeudi à midi par écrit.

***

Le sieur Bingwel Auberge, du Pays, rue du Pays, 2, à l'honneur de prévoir aux amateurs sous concours sur Chantilly, 100 francs prix d'honneur. Le dimanche 15 juin 1890, contrairement aux affiches, il sera joué Roubaix seul y compris le fort Vanouthyve.

Lire à la 4e page, les renseignements utiles sur le traitement du rhumatisme

Des EAUX A BOUES de St-AMAND (Nord)

TOURCOING

Nécrologie. — Hier matin ont eu lieu à l'église Notre-Dame les funérailles de M. J. Tellier, président de l'Union sténographique de Tourcoing, ancien sous-lieutenant de réserve au 110e d'infanterie.

Les nombreux amis du défunt avaient tenu à cœur de prouver leur attachement à ce camarade en l'accompagnant à sa dernière demeure.

Au cimetière, M. Pétard, président actuel de l'Union sténographique, a prononcé un remarquable discours que nous regrettons de ne pouvoir insérer.

M. Scalabre, au nom du Cercle des Officiers, a exprimé les regrets de la vie du défunt : au Collège, pendant son année de volontariat et ensuite ses dernières années à Tourcoing.

Il a remarqué dans l'assistance l'Union sténographique de Tourcoing, les Cricks-Sicks et une délégation du Cercle des Officiers.

Accident de voiture. — Lundi dans la soirée, un petit garçon de 4 ans, du nom de Lebrun, demeurant rue du Moulin-Fagot, a été renversé par une voiture appartenant à M. J..., à la Croix-Rouge et conduite par le dom-estique M. D... Celui-ci a reçu des contusions qui heureusement ne présentent pas de gravité.

L'accident de la Gare. — L'état du blessé de la Gare, M. Vendevelde s'est considérablement amélioré et son rétablissement paraît désormais certain.

Plainte de vol. — M. Vandencrole, marchand de bois à Mouveaux, rue du Petit Pont, 4 bis, il y a été trouvé sur la voie publique par M. J.-B. Malle, garçon brasseur, chez M. Lefebvre.

Il s'est empressé de la remettre au bureau de le commissaire central où on peut la réclamer.

Un nouveau genre d'escroquerie. — Il y a quelques semaines, deux individus élégamment vêtus, se présentaient chez M. Delcourt, rue Blanchemaille, et chez M. Letarte.

Ces familles ont chacune un parent malade, les deux inconnus se présentant comme médecins, offraient à M. Delcourt, un remède qui, disaient-ils, devait guérir le malade en moins de dix jours. C'est ainsi qu'ils se firent remettre la somme de trois francs, après avoir versé dans un verre d'eau, trois gouttes d'un petit flacon.

Chez M. Leroste, ils vendirent moyennant quatre francs, une petite fiole qui devait aussi guérir le malade en cinq ou six jours.

Huit jours se passèrent et les malades ne guérissaient pas. Se voyant dupes d'un escroq, MM. Delcourt et Leruste se décidèrent à prévenir la police.

Or, hier matin vers dix heures et demie, les agents de sûreté Huyghe et Calonne arrêtaient les deux individus en question, qui étaient porteurs de nombreuses petits paquets et flacons.

Ce sont les nommés Maximilien Goie, âgé de 26 ans et son fils, âgé de 20 ans, tous deux repris de justice.

Concours de pigeons. — Voici les résultats du concours de chasselly organisé par l'Union fédérale et donné au siège de la société *Le Martinet*, place du Pile, 1, Nille, rue Vauban, 449 pigeons lâchés le 8 juin 1890, à 5 heures 30 par M. Joseph Dedoncker, convoyeur.

1er prix J. Herez, 2 — 2e Van Wolendale. — 3e J. Cefoort u. pop. — 4e D. Destoilaines 2 — 5e Marissal p. — 6e Delmotte Goubs up. — 7e Vanrossebrien upp. — 8e Delmotte Goubs upp. — 9e J. Boudry pp. — 10e J. Decoubais p.

11e prix D. Destoilaine p. — 12e Wattine pp. — 13e H. Salembier pp. — 14e A. Vaissier p. — 15e F. Legrand p. — 16e G. Brouwers pppp. — 17e F. Legrand p. — 18e Delmotte Goubs pp. — 19e J. Kint p. — 20e D. Destoilaines p. — 21e Deravaux p. — 22e Christiaen. — 23e Dubrulle. — 24e J. Legrand p.

25e G. Brouwers pp. — 26e Coudou p. — 27e E. Leman. — 28e Coudou p. — 29e J. Iniro pp. — 30e J. Ferret p. — 31e F. Legrand p. — 32e J.-B. Baert p. — 33e P. Masse p. — 34e H. Salembier 35e A. Carlier pp. — 36e Verriest pp. — 37e H. Salembier pp. — 38e Dehmotte Goubs p. — 39e Marissal p. — 40e J. Rubaux pp. — 41e G. Brouwers p. — 42e Leman. — 43e A. Vaissier. — 44e P. Masse.

Boules bonnes : Dehmotte Goubs. Masse. oppp. Yasembaert opp. — F. Tant opp. — P. Wyseur opp.

Le pigeon constaté à 8 h. 1d m. 18 s.

Dernier pigeon à 8 h. 30 m. 36 s.

Dimanche 15 juin, grand concours général dans un rayon de 35 kilomètres, sur Hesin, 400 francs prix du concours, donné par la société de Sainte-La Flèche s'établie chez M. Louis Wyseur, cabaretier à la « Petite Flèche », boulevard de Beaurepaire, près la Gare du Pile.

Inscription des pigeons rendus